



# LE DEVOIR

## Le couple algérien ne sera pas arrêté



Yakout Seddiki était visiblement éprouvée par les événements, hier, lorsqu'elle a rencontré la presse en compagnie de son époux, Mourad Bourouisa, à la Union United Church où ils ont été recueillis. Le couple d'Algériens réclame du fédéral qu'il réévalue, pour des motifs humanitaires, sa demande de statut de réfugiés.

## À l'abri dans une église, aussi longtemps qu'il le faudra

Toujours pas de nouvelles du ministre fédéral Denis Coderre

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
LE DEVOIR

«J'ai préparé mes valises pour aller en Algérie, parce que je n'avais pas le choix. Mais à la dernière minute, je ne pouvais pas y aller. Il n'y a personne qui peut aller à la mort comme ça avec ses pieds.»

La voix nouée, visiblement secouée par les événements des derniers jours et une généreuse attention médiatique, Yakout Seddiki,

cette Algérienne demanderesse du statut de réfugiée qui fait face avec son mari à un avis d'expulsion, a exposé ainsi les raisons qui lui dictent de demeurer encore sous la protection de la Union United Church, jusqu'à que le gouvernement fédéral donne suite à sa demande de réévaluation pour motifs humanitaires.

Hier, après une conférence de presse très courue, cette dame et son époux, Mourad Bourouisa, ont toutefois reçu l'assurance par les services d'immigration liés au mi-

nistère qu'il n'y aurait pas de mandat d'arrestation d'émis contre eux au cours des prochains jours, une possibilité qui avait été évoquée dimanche après que le couple, établi ici depuis quelques années, eut volontairement décidé de ne pas se conformer à l'avis de retour forcé en Algérie.

Mais du ministre fédéral responsable du dossier de l'immigration, Denis Coderre, pas de nouvelles. «Le ministre est actuellement à Vancouver et ne peut pas commenter ce

cas spécifique», répondait hier son attachée de presse, Sarah Bain. M. Coderre, à qui le couple algérien a formulé une demande de statut de réfugiés pour motifs humanitaires, possède un pouvoir discrétionnaire qui lui permet d'intervenir dans un dossier en particulier.

VOIR PAGE A 8: COUPLE

■ L'éditorial de Paule des Rivières, page A 6: Une expulsion insensée

## Médecins étrangers s'abstenir

Le Québec ferme la porte aux médecins et spécialistes immigrants

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

«Professions inadmissibles: omnipraticien et médecin spécialiste».

Voilà ce que tout étranger voulant installer ses pénates au Québec peut lire sur le site Internet d'Immigration-Québec, où l'exercice de la médecine est clairement identifié comme étant un critère d'«inadmissibilité» par les services d'immigration.

Alors que l'on fait état d'un manque criant de médecins de famille et de certains spécialistes dans plusieurs endroits au Québec, les services d'immigration du Québec à l'étranger continuent à infor-

mer les candidats intéressés que les médecins ne seront pas admis à s'installer au Québec, a appris *Le Devoir*. Sauf exception, le seul exercice de la médecine constitue en fait un critère assuré de refus.

Un autre document d'information diffusé auprès du public français par le service de l'immigration de la Délégation du Québec à Paris, intitulé «Québec veut recevoir plus d'immigrants francophones», reprend lui aussi en lettres majuscules cette politique d'exclusion: «Trois professions sont inadmissibles à l'immigration au Québec: médecin spécialiste, omnipraticien, médecin généraliste».

VOIR PAGE A 8: MÉDECINS

## Nouveau bâillon sur les scientifiques de Santé Canada

PAULINE GRAVEL  
LE DEVOIR

Des scientifiques de Santé Canada dénoncent les pressions qu'exercent sur eux leurs supérieurs afin qu'ils procèdent avec célérité à l'approbation d'antibiotiques et d'hormones de croissance pour l'élevage d'animaux de boucherie.

Trois scientifiques de Santé Canada chargés d'évaluer les nouveaux médicaments destinés aux animaux d'élevage avaient émis des doutes quant à l'innocuité pour

la santé humaine d'une nouvelle combinaison d'antibiotique et d'hormone de croissance préparée par la compagnie Elanco. Ils demandaient par conséquent de plus amples données de la part de la compagnie, mais les autorités de Santé Canada ont balayé du revers de la main les réticences de ces scientifiques chevronnés, arguant que ces médicaments étaient sans danger puisqu'ils avaient été autorisés aux États-Unis.

VOIR PAGE A 8: BÂILLON

## Le méga-procès des Hells reprend

Les Hells Angels et leurs filiales exploitaient un business de drogue évalué à 100 millions de dollars par an. «Cent millions de bonnes raisons de se débarrasser de la concurrence», a lancé le procureur de la Couronne, André Vincent, hier dans son exposé inaugural on ne peut plus high-tech. Treize présumés membres ou associés des Hells doivent répondre de 13 accusations de meurtre dans le plus important procès issu de l'opération Printemps. La preuve lèvera le voile sur les dessous sanglants de la guerre des motards.

■ À lire en page A 3

### INDEX

7	Annances..... B 5	Idées..... A 7
8	Avis publics.. B 4	Le monde..... A 5
	Bourse..... B 2	Mots croisés.. B 4
	Culture..... B 8	Météo..... B 5
	Économie..... B 1	Sports..... B 6
	Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

### PERSPECTIVES

## Quand on se compare...

La manchette du *National Post* était sans équivoque: lorsque l'on compare la santé des populations des différentes villes du pays, Vancouver mérite la palme et Montréal, le bonnet d'âne. Autre son de cloche cependant à Montréal où le titre de cancre est plutôt décerné aux auteurs de l'étude maison du quotidien canadien.

«Pour chaque pag détendu qui traîne un petit sac de carottes au travail à Vancouver et fait quotidiennement son jogging à travers Stanley Park, à l'heure du lunch, il y a probablement deux personnes surmenées à Montréal, qui durant la pause-café de leur emploi minable, grillent une cigarette après l'autre en se demandant comment elles pourraient trouver le moyen de s'entraîner davantage.»

Après avoir tenté de trouver les critères les plus représentatifs de l'état de santé des populations urbaines et après avoir passé la semaine à comparer les chiffres de Statistique Canada, la journaliste Mary Vallis du *National Post* en est venue à cette triste conclusion. Selon elle, Montréal est la ville canadienne qui a la

moins bonne santé parmi les 14 comparées. «Pas parce qu'elle est la pire dans toutes les catégories (elle ne l'est pas), mais parce qu'elle s'est positionnée sous la moyenne dans une multitude de catégories», précise-t-elle.

On peut ainsi lire que près d'un Montréalais sur trois a confié à «Stat Can» qu'il éprouvait quotidiennement un stress intense, ce qui constitue le plus haut taux au pays. Un tiers des gens d'ici se disent fréquemment exposés à la fumée secondaire et un quart d'entre eux sont des fumeurs réguliers, «ce qui a pour effet d'augmenter considérablement les risques de souffrir d'une attaque cardiaque, d'asthme et de cancer du poumon», ajoute la journaliste.



François Cardinal

VOIR PAGE A 8: MONTRÉAL



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Un groupe de cyclistes au square Phillips, à Montréal.



Pierre MORENCY

À L'HEURE DU LOUP

Plus qu'un art de voir, un art de vivre



240 pages • 19,95 \$



Boréal  
www.editionsboreale.qc.ca

## É D I T O R I A L

Une expulsion  
insensée

Une famille algérienne installée à Montréal depuis plusieurs années a choisi de défier la loi et d'ignorer l'ordre d'expulsion dont elle est l'objet. Cette situation place le gouvernement fédéral dans un grand embarras. Et, plutôt que de laisser perdurer le suspense, le ministre de l'Immigration, Denis Coderre, devrait utiliser son pouvoir discrétionnaire et garder ici une famille qu'il serait insensé de renvoyer en Algérie.

**Y**akout Seddiki et Mourad Bourouisa font partie des quelques centaines d'Algériens à qui on a refusé le statut de réfugié politique et qui sont sommés de retourner en Algérie, à la suite de la levée du moratoire sur les renvois dans ce pays, annoncée en avril dernier. Refusant de se présenter comme prévu à l'aéroport de Dorval, dimanche, le couple a trouvé refuge dans une église de la Petite-Bourgogne, à Montréal. Les agents fédéraux forceront-ils les portes de l'église pour arracher le couple et leur enfant de deux ans aux bras protecteurs du révérend Darryl Gray? L'incertitude demeurait hier soir, au moment de mettre sous presse. Mais déjà, le ministère fédéral de l'Immigration a perdu la bataille de l'opinion publique, devant cette femme en larmes, enceinte et en proie à un intense stress. Quelle parfaite illustration du caractère inhumain de l'immense machine bureaucratique devant un drame personnel!



Paule  
des Rivières

Les choses sont évidemment plus complexes qu'il n'y paraît à première vue. Cependant, le ministère de l'Immigration récolte aujourd'hui le fruit des nombreuses erreurs de son gouvernement. Il faut dire que la situation en Algérie est particulière, en ce sens que la pernicieuse guerre civile qui y a cours s'est étalée sur plusieurs années. Le moratoire a donc été en vigueur sept ans, période qui a laissé amplement le temps aux Algériens fuyant leur pays de refaire leur vie ici. C'est le cas du couple enfermé dans l'église qui a un enfant de deux ans, qui est, lui, citoyen canadien. Le couple a épuisé les nombreux recours prévus par la loi fédérale y compris celui qui permet de rester au pays pour des motifs humanitaires. Pourtant...

Le moratoire a non seulement été de longue durée, mais sa levée a semblé totalement arbitraire. La suspension a coïncidé avec une tournée du premier ministre canadien en Algérie et avec la signature d'un important contrat permettant à SNC-Lavalin d'entreprendre des travaux de dérivation à partir de cinq barrages. Le gouvernement fédéral a-t-il voulu préserver ses relations commerciales avec l'Algérie en redonnant un peu de crédibilité à un régime affaibli? Sinon, comment expliquer qu'il continue de recommander aux touristes canadiens d'éviter l'Algérie? La vérité, c'est qu'un climat de terreur continue de régner dans plusieurs régions du pays.

Le Québec n'a évidemment rien à voir avec ce dossier et, tout en se disant sympathique à la cause du couple algérien, il prend soin de ne pas s'immiscer dans une controverse, de crainte de nuire à la bonne entente qui caractérise les relations fédérales-provinciales en matière d'immigration.

Pour sa part, le gouvernement fédéral ne veut pas créer un précédent. Soit. Mais il doit néanmoins, pour des motifs humanitaires évidents, revenir sur sa décision et permettre aux Seddiki-Bourouisa de rester au pays.

Une francophonie  
engagée

**O**n ne manque jamais, à la veille d'un sommet de la Francophonie, de se demander si cette organisation vaut bien les millions que les gouvernements du Canada et du Québec y consacrent. La conclusion du neuvième sommet tenu à Beyrouth devrait rassurer les sceptiques. D'abord linguistique, la Francophonie a trouvé au Liban le souffle politique qui lui manquait pour devenir une organisation qui soit plus qu'un club social de leaders politiques ayant en commun l'usage de la langue française.

À Beyrouth, les pays membres de la francophonie ont été capables d'établir plusieurs consensus sur des dossiers qui témoignent de la maturité atteinte par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) née en 1985. Bien sûr, certains d'entre eux sont plus fragiles que d'autres et on peut se demander s'ils tiendront longtemps. C'est le cas de la déclaration du sommet réclamant une convention internationale sur la diversité culturelle. Peut-être qu'en cours de route certains, dont le Canada, assoupliront leurs positions devant les pressions des États-Unis, mais il reste que 55 pays disent maintenant d'une seule voix que la culture n'est pas une simple marchandise.

La capacité du sommet d'aborder franchement la question de la démocratisation des États membres de la Francophonie illustre encore mieux la maturité de l'OIF. Certes, il est facile de faire des gorges chaudes du nombre de dictateurs qui participent à ses sommets comme on le fait volontiers dans la presse de droite du Canada anglais. S'en tenir à ce seul fait serait ignorer que le respect des droits de l'homme est un débat sans fin. Ce n'est pas parce que le Commonwealth a une plus grande maturité qu'il réussit mieux que la Francophonie à ce sujet. Rappelons-nous les débats récents sur les élections au Zimbabwe.

Jean Chrétien soulignait jeudi dernier en arrivant à Beyrouth que seule une lente pédagogie permet de réaliser des progrès sur cette question du respect des droits et libertés par tous les États membres de la Francophonie. Il aura fallu cinq ans de débats, soit depuis le sommet de Hanoï où la question avait été soulevée par le premier ministre Lucien Bouchard sous les regards réprobateurs de la France, pour que tous acceptent de se soumettre à des critères démocratiques minimaux. Cela témoigne d'une volonté politique nouvelle.

La prochaine étape sera la création d'un observatoire de la démocratie comme l'évoquait le nouveau secrétaire général de l'OIF, Abdou Diouf dont il faut souligner l'origine. De la démocratie en Afrique, celui-ci a une expérience qui l'honore. Il a été pendant 17 ans président du Sénégal qu'il a ouvert au multipartisme. Mieux que d'autres, il peut porter les engagements pris à Beyrouth.

D'abord lieu de rencontre, la Francophonie est maintenant un lieu de débats, ce qui donne un tout autre sens à son existence. Conçue à l'origine comme une entreprise culturelle, elle devient peu à peu une entreprise politique. On prêtera davantage attention à sa voix sur la scène internationale maintenant qu'elle s'engage.

bdescoteaux@ledevoir.ca

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information JULES RICHER  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

## LE SORT DES RÉFUGIÉS ALGÉRIENS ENTRE LES MAINS DE DENIS CODERRE...



## L E T T R E S

Révisons nos acquis  
historiques!

Dans un article publié dans l'édition du 11 octobre 2002 («L'exceptionnalisme américain - A la recherche d'un ennemi»), un historien du nom de Philippe Fortin relatait, fort judicieusement, les principales lignes de l'histoire de la pensée messianique américaine. Un passage de son texte, par contre, m'a profondément déçu. Il note vers le fin de son énumération que les Américains «sont responsables de la victoire alliée» de 1944-1945.

Mettons fin, au plus vite, à ce mythe, souvent au cœur de la propagande de Washington, qui travestit la véritable nature de la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Oui, Washington a fourni un effort considérable. Après l'ouverture d'un front à l'ouest, oui Washington a anéanti une population civile, au Japon, complètement abandonnée par sa caste militaire, oui les Américains ont «libéré» une grande partie de l'Europe (l'Italie d'abord), mais, il ne faut jamais oublier que c'est l'URSS qui a absorbé, avant toutes les autres nations, la politique expansionniste d'Hitler.

Leningrad (Saint-Petersbourg), complètement encerclé, est tombé sous une famine atroce, la Wehrmacht s'est bel et bien rendue à Moscou, et Stalingrad a résisté pendant des mois pour faire plier les généraux allemands. Sans la victoire à l'Est, Hitler et ses alliés auraient peut-être éliminé encore plus de monde. Ce sont les Soviétiques, et non les Américains, qui ont gagné le droit d'être affublés du titre de responsable de la victoire! Leurs quelque 20 millions de morts devraient avoir le droit à cette distinction. Cessons de béatifier nos voisins sous prétexte qu'ils sont les

bienfaiteurs de l'humanité (occidentale). Les héros, contrairement aux scénarios des films américains, ne sont pas toujours issus des Elus de cette terre!

Dimitri Latulippe  
Étudiant en Histoire,  
Université de Montréal  
Octobre 2002

Québec et la négation  
des libertés syndicales

Le ministre de la Justice, Paul Bégin, annonce comme une première au Québec la reconnaissance aux substituts du procureur général du droit à la négociation collective. A première vue, cette nouvelle semble réjouissante. Mais quand on y réfléchit bien, elle démontre plutôt, au fond, l'attitude rétrograde du gouvernement du Québec en matière de libertés fondamentales du travail, pourtant largement reconnues de par le monde.

Reconnaître le droit à la négociation aux procureurs de la Couronne ne fait que corriger une anomalie de longue date. Et malheureusement, le cas des procureurs de la Couronne ne constitue pas, loin de là, un cas isolé.

Être privé du droit à la négociation collective est en effet le lot de dizaines de milliers d'autres employés de l'État ou d'organismes qui dépendent de l'État (établissements de santé, commissions scolaires, etc.). Ces employés, entre autres des cadres, sont exclus du droit à la négociation collective et leurs conditions de travail sont déterminées non pas par des conventions ou des contrats collectifs de travail négociés, mais par décret du gouvernement.

Ces exclusions du droit à la négociation collective à de large catégories d'employés du

Québec sont prévues dans le Code du travail, dont le contenu relève totalement de la compétence du Québec.

Une telle négation des libertés syndicales se situe en contravention flagrante avec les conventions internationales du travail, adoptées sous l'égide de l'OIT (Organisation internationale du travail), dont le Canada est l'un des pays fondateurs. Aussi, les déclarations répétées du premier ministre Landry qu'un Québec souverain respecterait les engagements internationaux du Canada ont-elles de quoi laisser songeur quand on considère la résistance de longue date du gouvernement du Québec à inclure dans sa législation du travail les normes découlant des conventions internationales du travail, même celles reconnues comme fondamentales.

Autre signe que le ministre a mal fait ses devoirs dans le cas des procureurs de la Couronne — et qui renforce une de leurs revendications fondamentales — le projet de loi déposé interdit la grève, restriction qui permet effectivement les conventions internationales de l'OIT. Mais dans les cas où la loi interdit ainsi la grève, ces conventions internationales obligent le législateur à reconnaître, en contrepartie, le droit à l'arbitrage obligatoire des différends, ce que refuse pour l'instant le ministre de la Justice.

Les procureurs de la Couronne ne se battent pas seulement pour améliorer leurs conditions de travail. Ils luttent aussi pour une cause juste, à l'avantage de tous les employés auxquels l'État québécois refuse durablement de reconnaître des droits fondamentaux en matière de travail.

Robert Savard, avocat  
Ex-président de la CNCQ  
Saint-Lambert, 17 octobre 2002

## L I B R E O P I N I O N

## Réplique à Stéphane Dion

Déséquilibre fiscal: la solution  
ne passe pas par la taxation

DANIEL CHARRON  
Candidat au doctorat  
Institut d'études politiques de Paris

**D**ans un court texte publié dans *Le Devoir* du 16 octobre, le ministre des Affaires intergouvernementales du Canada, Stéphane Dion, niait encore une fois l'existence du déséquilibre fiscal et remettait en question le consensus de la société québécoise sur le sujet. Il offrait un aperçu de l'argumentaire de son gouvernement qui soutient qu'il n'y a pas de déséquilibre fiscal. Cela mérite d'être regardé plus attentivement.

D'abord, on prétend que ce sont les surplus actuels du gouvernement fédéral qui incitent le gouvernement du Québec à parler maintenant de déséquilibre alors qu'il ne le faisait pas auparavant. Mais c'est justement la manière avec laquelle le gouvernement fédéral a équilibré son budget qui a mis en lumière ce déséquilibre. En amputant notamment sévèrement dans les transferts aux provinces, en faisant porter indûment aux provinces le fardeau de son déficit, le gouvernement fédéral a agi comme un père qui, pour régler ses dettes de jeu et financer des dépenses passées déraisonnables, réduit la pension alimentaire versée à ses enfants! Dans le cas d'un père et de ses enfants, on parle d'une profonde injustice, dans le cas de deux gouvernements fiscalement légitimes par rapport aux mêmes contribuables, on parle de déséquilibre.

Aussi, laisse-t-on penser que le gouvernement québécois pourrait utiliser son pouvoir de taxation pour régler le problème. En gros,

s'il manque d'argent, le gouvernement du Québec n'a qu'à accroître le fardeau fiscal des contribuables, suppose-t-on. Cette solution serait irresponsable et sous-tendrait une compréhension fort limitée de la réalité économique. Pour le contribuable, une taxe est une taxe, qu'elle vienne d'un gouvernement ou d'un autre et l'effet de la fiscalité sur l'économie est le même. Les contribuables et la santé de l'économie ne peuvent faire les frais de mésententes entre les percepteurs sur le partage des revenus fiscaux.

De plus, l'allègement du fardeau fiscal des contribuables (particuliers et entreprises) est un élément majeur de la politique économique menée tant par le gouvernement québécois que fédéral. Insinuer que les réductions d'un côté devraient être neutralisées par des augmentations de l'autre et ainsi risquer que les retombées positives sur l'économie soient annulées révélerait un bien faible souci de la qualité du climat d'affaires et de la compétitivité fiscale du Québec comme du Canada.

Répetons-le, l'influence de la politique fiscale sur l'activité économique n'est pas neutre. Une politique économique cohérente dans un contexte stable est une politique dans laquelle on respecte les objectifs fixés sans les modifier en cours de route pour des raisons politiques.

Aussi, ajoute-t-on que les baisses d'impôt accordées par les provinces sont une autre preuve de l'inexistence de quelque déséquilibre. Encore là, faut-il le rappeler, se borner à regarder la politique fiscale selon une perspective limitée aux simples finances publiques illustrerait un manque de prise en compte du contex-

te beaucoup plus large dans lequel s'inscrit la fiscalité d'une juridiction.

Mais encore, le fait que le gouvernement fédéral cherche maintenant à investir dans certains champs provinciaux comme la santé ou l'éducation ne confirme-t-il pas à l'inverse l'existence d'un déséquilibre et sa reconnaissance indirecte par le gouvernement fédéral?

Enfin, pour justifier l'incapacité du gouvernement fédéral à s'attaquer au problème qui affectera ultimement les contribuables, on allègue un possible effet de balancier budgétaire en citant l'exemple des États-Unis qui sont passés d'un surplus anticipé à un déficit. L'exemple est plutôt mal choisi car il s'applique fort mal au cas qui nous intéresse ici. Le plan budgétaire et économique de la nouvelle administration prévoyait de fortes baisses d'impôt et des recettes fiscales. La forte augmentation des dépenses publiques qui a suivi le 11 septembre et le ralentissement économique que ces attentats ont aggravé sont les principales causes de ce retournement.

Le débat est donc un débat de fond: le partage de la tarte fiscale doit être revu de sorte à optimiser la part de chacun des gouvernements pour qu'il puisse s'acquitter de leurs responsabilités. Il s'agit d'un exercice qui devra être fondé sur des priorités et non pas sur le rapport de force budgétaire du moment. Le fardeau fiscal, lui, ne peut pas augmenter, cela au moins semble faire consensus. Pour peu cependant que l'on se base sur une vision plus large de l'action gouvernementale en matière fiscale et de ses effets sur l'économie.

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## COUPLE

SUITE DE LA PAGE 1

L'histoire de ce couple algérien établi au Canada depuis quelques années et qui fait soudainement face à un avis d'expulsion, soulève plusieurs questions, qui interpellent l'homologue québécois de M. Coderre, le ministre québécois responsable du dossier de l'immigration, André Boulerice. «On ne fait pas attendre quelqu'un sept ans de temps, ce n'est pas vrai, c'est odieux!», s'empare le ministre, qui n'a aucun pouvoir d'ingérence dans ce dossier de compétence exclusivement fédérale. «On répète la même chose [aux autorités fédérales]: "Il est légitime que vous ayez le contrôle des frontières, mais dans le cas de quelqu'un qui est ici et qui revendique le statut de réfugié, donnez la réponse et donnez-la rapidement!"»

Pour entrer au Canada, il existe deux voies possibles: le titre de réfugié ou celui d'immigrant sélectionné. Le ministre Boulerice invite le couple Seddiki-Bourouisa à passer maintenant à cette deuxième option et à formuler une demande de certificat de sélection du Québec. «Nous étudierons avec célérité et sympathie votre dossier», ajoute-t-il, sans pouvoir toutefois présumer de l'issue de la démarche.

Cette demande a été faite, explique Nadja Pollaert, coordonnatrice du Comité d'aide aux réfugiés, et une entrevue — qui doit en vertu de la loi être faite à l'extérieur du pays lié à la demande — prévue pour le 5 novembre prochain, à New York. «Mais les États-Unis ne veulent pas émettre de visa d'entrée à Nadia et Mourad», explique Mme Pollaert.

Les embûches sont nombreuses, et le couple s'interroge fortement sur les raisons qui poussent Immigration Canada à rejeter l'avis médical qu'a formulé le médecin traitant de Mme Seddiki, enceinte de 14 semaines et aux prises avec des difficultés médicales liées à sa grossesse. «Je suis particulièrement préoccupé par l'impact que pourrait avoir un voyage aussi tôt que le 20 octobre (en plus du stress qui y est associé) sur la grossesse actuelle», précise pourtant clairement le Dr David Morris, médecin de Yakout Seddiki, dans cet avis émis le 16 octobre. «L'avis a été réfuté par un médecin des services fédéraux que Nadia n'a jamais vu», dénonce Mme Pollaert, membre de l'un des organismes communautaires de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes.

Si certains organismes épaulent la démarche du couple, le révérend Darryl Gray a ouvert sa porte à la famille algérienne. «L'Église a une obligation morale, une responsabilité morale qui la pousse, lorsque cela est nécessaire, à risquer notre position, notre prestige, et même nos libertés pour le bien-être des autres», a lancé hier ce pasteur de la Union United Church, qui abritait encore hier la petite famille Seddiki-Bourouisa, composée des deux parents et du petit Ahmed de deux ans.

M. Gray a abondamment expliqué que le couple se réfugie sous la protection d'un sanctuaire inviolable, et qu'un enlèvement de force de ce lieu inviolable de protection et de refuge constituerait un sacrilège.

«J'ai fait ce devoir pour protéger ma famille», a brièvement déclaré Mourad Bourouisa pour expliquer son geste. Pendant que ses parents exposaient difficilement, sous la lorgnette des médias, les raisons qui les incitaient à défier leur avis d'expulsion, le petit Ahmed, deux ans et citoyen canadien, papillonnait bruyamment et avec une insouciance toute enfantine dans le sous-sol de l'église.

«Nous demandons au ministre de prendre notre demande de cas humanitaire en considération», a poursuivi M. Bourouisa. «M. Chrétien peut faire quelque chose!», a lancé son épouse.

Hier à la Chambre des communes, le député bloquiste Michel Guimond a bien essayé d'interpeller le secrétaire parlementaire du ministre Coderre, Mark Assad, sans trop de succès. Interrogé quant au paradoxe lié à la levée du moratoire concernant les ressortissants algériens et la recommandation toujours faite aux touristes canadiens par le gouvernement d'éviter l'Algérie, une «destination non sécuritaire», le secrétaire a rétorqué que «le Canada n'a aucune intention de faire une expulsion massive, ni aucune intention non plus d'accorder une amnistie générale. Chaque cas est spécifique et examiné avec compassion et pour les raisons humanitaires».

Mme Seddiki, qui craint le retour en Algérie pour les menaces de mort qu'elle y a déjà reçues avant son arrivée au Canada, affirmait hier être disposée à rester à l'église tant qu'il le faudrait. «Je reste à l'église, j'ai trouvé un refuge ici, je vais rester ici toute ma vie s'il le faut.»

Il a été impossible de joindre le responsable d'Immigration Canada, Robert Gervais, hier. Et au cabinet du ministre Denis Coderre, on s'en remettait au porte-parole d'Immigration Canada pour tout commentaire officiel.

## La police lance un nouvel appel au tireur fou

Deux suspects arrêtés n'ont pas de lien avec l'affaire

JEAN-MICHEL STOULLIG  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Les enquêteurs, toujours à la recherche du tueur embusqué de Washington, ont lancé hier après-midi, par l'entremise des médias, une nouvelle demande publique pour que le suspect rappelle la police.

Une autre piste qui avait paru prometteuse s'est dégonflée selon les médias, qui rapportaient hier soir que deux personnes arrêtées de façon spectaculaire en Virginie dans la matinée n'ont pas de rapport avec le criminel qui terrorise la région de Washington depuis le 2 octobre.

«La personne que vous avez appelée n'a rien pu entendre de ce que vous disiez. Le son était mauvais [...] Rappelez-nous pour que nous comprenions clairement», a lancé, devant les caméras de télévision, le chef de la police du comté de Montgomery (Maryland), Charles Moose.

M. Moose coordonne l'enquête sur la série sanglante du mystérieux tueur: neuf personnes tuées et trois grièvement blessées, dont un samedi à Ashland (Virginie), à 130 km au sud de Washington, d'une seule balle de fusil de même calibre tirée à distance.

Le policier avait indiqué dimanche soir qu'un message avait été trouvé près de la scène du crime à Ashland.

Son contenu restait secret, contrairement à un précédent message attribué à l'assassin — une carte de tarot signifiant la mort avec la mention «Je suis Dieu».

Charles Moose avait déclaré hier matin sans autre commentaire: «Nous allons répondre à un message que nous avons reçu. Nous répondrons plus tard.»

Les experts balistiques ont confirmé que l'homme de 37 ans, touché samedi soir en Virginie — loin des autres lieux des crimes précédents mais toujours près d'une entrée d'autoroute — avait été victime du même tireur. Le blessé restait dans un état critique hier.

Préparée à l'avance, l'interpellation de deux suspects potentiels en Virginie est intervenue dans une station-service, près de Ashland. Des hélicoptères et véhicules de police ont entouré la station-service.

Mais cette dernière piste ressemble bien à une nouvelle déconvenue pour les enquêteurs.

Les deux personnes, qui n'ont pas été inculpées, n'ont aucune relation directe avec le crime, a rapporté la chaîne de télévision CBS.

Selon CNN, les deux hommes étaient en situation irrégulière auprès de l'immigration, l'un d'eux serait un Mexicain de 24 ans, voyageant dans une camionnette blanche.

Le «portrait-robot» d'un véhicule blanc, mais de marque différente, qu'aurait utilisé le tueur dans plusieurs meurtres, avait été diffusé par les enquêteurs la semaine dernière.

## MÉDECINS

SUITE DE LA PAGE 1

En fait, même si vous êtes jeune, parlez français, et répondez à tous les autres critères de sélection recherchés par les services d'Immigration-Québec, mieux vaut être balayeur, mécanicien, chimiste, enseignant ou même chômeur que médecin, pour espérer passer la barre des services d'immigration.

Appelés à expliquer cette situation hier, des responsables du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) ont soutenu que cette condition «d'inadmissibilité» touchait les immigrants admis par l'entremise du programme «Emplois et mobilité professionnelle», en vertu duquel sont sélectionnés depuis 1996 la majorité des immigrants qui s'installent au Québec.

«Aux fins de ce programme, il n'y a que deux professions inadmissibles: omnipraticien et médecin spécialiste. Ces deux professions font en sorte que les requérants ne peuvent être sélectionnés sur notre processus d'immigration», a confirmé hier Jacques Robert, directeur des politiques et programmes d'intégration au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI).

Aux yeux de ce ministère, la médecine n'est donc pas une profession en pénurie. Selon M. Robert, les services d'immigration ont adopté cette position en 1996, en raison de la situation du marché de l'emploi. Depuis, il n'a pas été jugé pertinent de revoir cette politique d'exclusion. Au moins 20 professions — la plupart régies par des ordres professionnels — figuraient il y a deux ans sur la liste des professions inadmissibles aux côtés des médecins. Mais aujourd'hui, seule la médecine figure toujours sur la liste des professions exclues.

«Cette liste a été établie en consultation avec le réseau de la santé et il y avait un consensus, il y a deux ans, sur le fait qu'on n'avait pas besoin de faire un recrutement plus large», a défendu M. Robert.

«La liste des professions en demande est construite avec Emploi Québec et on ne nous a pas signifié qu'il y avait un tel besoin pour les médecins», a renchéri Claude Fradet, conseiller en information au MRCI.

Toutefois, ces derniers précisent qu'un médecin peut être sélectionné comme immigrant au Québec par l'entremise d'un autre programme, qui vise les travailleurs temporaires, ou du programme «Emploi assuré».

Ces derniers programmes visent essentiellement les

médecins hautement spécialisés et les professeurs qui ont déjà reçu une offre d'emploi d'un établissement de santé ou d'une université québécoise. Autrement dit, le médecin de famille qui déciderait de son propre chef d'ouvrir un bureau au Québec est une persona non grata aux yeux des services d'immigration, à moins qu'il ne déclare exercer une autre profession.

En effet, le MRCI a indiqué hier que les médecins qui pourront démontrer qu'ils sont aptes à gagner leur vie en faisant d'autres tâches, notamment celles de consultants, de professeurs ou de gestionnaires de la santé, pourraient être autorisés à s'installer au Québec.

Selon le porte-parole du MRCI, ces restrictions imposées aux médecins étrangers ne sont pas la conséquence des pressions exercées par le Collège des médecins, qui seul peut émettre des permis d'exercice de la médecine sur le territoire québécois.

«Il y a aussi des questions d'encadrement. Les places sont limitées dans les universités où les médecins étrangers doivent compléter leur résidence pour pouvoir exercer au Québec. Il y a aussi des coûts afférents [pour le gouvernement]», a fait valoir M. Côté.

En effet, les médecins étrangers qui souhaitent exercer au Québec doivent d'abord obtenir du Collège des médecins du Québec un permis restrictif ou un permis régulier.

La plupart des médecins recrutés par les hôpitaux québécois jouiraient de permis temporaires (restrictifs), renouvelables d'année en année, qui ne leur permettent d'exercer que dans un lieu précis. Pour obtenir un permis régulier et permanent, les médecins étrangers doivent répondre aux équivalences de formation exigées, et très souvent recommencer leur résidence dans un hôpital québécois, ont expliqué ces porte-parole. Seuls les médecins américains et canadiens peuvent échapper à cette exigence.

Au Collège des médecins, où l'on publiait récemment une étude faisant état d'une pénurie de plus de 1000 médecins au Québec, personne n'était disponible pour commenter cette situation. Une porte-parole du Collège a cependant indiqué que le nombre de permis restrictifs octroyés chaque année à des médecins étrangers était à la hausse.

L'an dernier, la corporation médicale a émis 491 permis d'exercice, dont 57 permis restrictifs à des étrangers, sept permis réguliers à des médecins d'outre-mer et 13 permis réguliers à des médecins d'autres provinces canadiennes. «Cela veut quand même dire qu'environ un permis sur huit a été attribué à un médecin de l'extérieur du Canada, c'est beaucoup plus qu'avant», a indiqué cette porte-parole.

particulièrement de Montréal. Les personnes de plus de 65 ans sont beaucoup plus nombreuses sur l'île que pratiquement partout ailleurs au pays. Les plus jeunes étant souvent plus scolarisés et en meilleure santé, il va sans dire que les statistiques s'en ressentent, ce que n'a pas précisé le Post, par exemple.

Mais la variable principale dont ce journal n'a pas tenu compte, sinon pour en faire brièvement état, c'est la pauvreté, soutient le Dr Roy. «À pauvreté égale, je ne suis pas certain qu'on aurait les mêmes résultats. La proportion significativement plus élevée de personnes pauvres au sein de notre collectivité a un impact important sur les chiffres, sur nos habitudes de vie, sur les causes de mortalité, etc. C'est là que ça devient facile de monter en épingle le fait que Montréal est moins en santé.»

D'aucuns pourraient arguer que les «si» n'ont jamais fait d'enfants forts. Peut-être. Mais est-il mieux de vivre dans une ville qui, comme Vancouver et Toronto, reconduit sans procès les plus démunis aux portes de la municipalité? Et non seulement Montréal a-t-elle décidé de ne pas chasser les plus vulnérables, elle leur offre en plus des conditions de vie somme toute acceptables: le coût de la vie est ici parmi les plus abordables. Donc oui, il y a plus de pauvres ici, ce qui explique en partie la facilité qu'a la journaliste à dénigrer Montréal.

Autres critères absents de l'étude maison du National Post: la qualité de vie nettement plus intéressante à Montréal qu'ailleurs et la présence en plus grand nombre d'immigrants à Vancouver et Toronto. «Contrairement à ce que certains croient», note le Dr Roy, la majorité des nouveaux arrivants sont des gens qui ont été sélectionnés. Il y a évidemment le fait que ça prend des gens particuliers pour s'installer en Amérique du Nord, mais il y a également le fait que le Canada ne retient pas tout le monde: 20 % seulement sont des réfugiés. La grande majorité des nouveaux arrivants sont donc des gens déterminés et foncièrement en santé. On pourrait parler de healthy immigrant effect.»

Pour avoir un juste portrait de la santé des Montréalais comparativement à celle du Rest of Canada il faudra donc repasser... dans moins d'une semaine. Lundi prochain, en effet, la Direction de la prévention et de la santé publique (le nouveau nom de l'organisme) dévoilera son rapport annuel sur un aspect choisi de la santé des Montréalais. En vedette cette année: la santé des populations urbaines du Canada.

Grâce à cette heureuse coïncidence, Montréal pourra donc remettre à son tour le bonnet d'âne à une plus méritante...

## EN BREF

## Santé: CPQ et PLQ rejettent l'idée de l'ADQ

(PC) — Le Conseil du patronat du Québec et le Parti libéral du Québec s'entendent sur la question du nécessaire financement public des soins de santé et rejettent l'idée de l'Action démocratique de permettre aux citoyens de payer leur intervention chirurgicale pour court-circuiter les listes d'attente. Le chef du PLQ, Jean Charest, a rencontré hier midi le Bureau des gouverneurs du Conseil du patronat, représentant une trentaine de dirigeants d'entreprises du Québec. Des vues communes ressortent notamment sur la question du financement public de la santé. M. Gilles Taillon, président du CPQ, a expliqué que le Conseil du patronat croyait à une gestion privée des soins de santé — des hôpitaux et cliniques privés, par exemple — mais pas à des soins de santé dispensés au privé. «Nous sommes persuadés qu'il y a du travail de gestion à faire avant de passer à un autre mode de financement», a carrément affirmé le président du Conseil du patronat.

## BAILLON

SUITE DE LA PAGE 1

Le journaliste Reg Sherren, qui anime à CBC l'émission sur l'agriculture *Country Canada*, a levé le bâillon et accordé la parole dimanche dernier à deux de ces scientifiques de Santé Canada ayant été rabroués, réprimandés, voire rétrogradés par leurs autorités.

Les autorités de Santé Canada ont en effet retiré au vétérinaire Gérard Lambert — employé par l'organisation depuis une trentaine d'années — ses fonctions de chef de l'équipe de pharmacologie et de toxicologie pour avoir insisté sur la nécessité d'obtenir des données supplémentaires sur les effets de l'antibiotique Tylosine avant d'accorder son homologation. La compagnie Elanco veut en effet joindre cet antibiotique à l'implant contenant une hormone de croissance dans le but de prévenir le développement d'abcès au site de l'implant. Une complication qui ne survient pourtant que rarement.

«Il y a quelques années, la décision de ne pas permettre d'autres utilisations non thérapeutiques — comme promoteur de croissance — de cet antibiotique avait pourtant été prise compte tenu que cet antimicrobien crée de la résistance envers un autre antibiotique, l'érythromycine, employé couramment pour traiter les infections chez les enfants», souligne Gérard Lambert.

Pour ces mêmes raisons, l'Union européenne a proscrit depuis quelques années l'usage de cet antibiotique à des doses non thérapeutiques. Elle a également interdit l'utilisation des hormones de croissance chez les animaux destinés à l'alimentation car certaines sont reconnues pour favoriser le cancer, rappelle le vétérinaire.

De plus, l'Organisation mondiale de la santé recommande de limiter l'utilisation des antibiotiques au minimum, et de n'y avoir recours que lorsque les animaux souffrent d'une infection grave.

Mais la compagnie refuse de se plier aux exigences des évaluateurs, affirmant que l'antibiotique et l'hormone de croissance ont déjà été autorisés séparément.

«Ces deux substances ont déjà été approuvées, mais pour d'autres usages et sur d'autres espèces que celles auxquelles on les destine maintenant», réplique le chef de l'équipe chargée de l'innocuité microbiologique, Shiv Chopra, travaillant pour Santé Canada depuis 33 ans.

Cette guerre intestine au sein de Santé Canada n'est pas sans rappeler les contestations de ces mêmes inspecteurs, Gérard Lambert, Shiv Chopra et Margaret Haydon, qui avaient dû se présenter devant le comité du Sénat pour convaincre les politiciens que l'on ne disposait pas de données suffisantes pour justifier l'usage de l'hormone de croissance somatotropine bovine, susceptible d'accroître la production laitière. «On nous disait que cette hormone n'était pas absorbée et qu'elle était complètement détruite durant la digestion», rappelle M. Lambert. Or, des observations obtenues chez le rat montrant que l'hormone était absorbée au point de déclencher l'activité du système immunitaire puisqu'elle induisait la production d'anticorps nous avaient été cachées lors de l'évaluation. Or l'innocuité de cette hormone reposait justement sur l'absence d'absorption!»

«Si nous approuvons le produit proposé par la compagnie, nous ne sommes embêtés par personne», confie M. Lambert. J'ai par contre demandé une rencontre pour réévaluer le dossier puisqu'on ne semblait pas vouloir demander de nouvelles données. Mais mon geste n'a pas été apprécié par les gestionnaires. On m'a reproché de ne pas avoir l'esprit d'équipe et de manquer de jugement professionnel. J'ai finalement perdu mon poste de chef d'équipe parce que je n'appuyais pas la décision des autres.»

Les possibilités de promotion pour M. Lambert sont désormais anéanties. Un de ses collègues a reçu une lettre de réprimande pour lui avoir apporté son soutien.

«Les pressions ne sont pas exercées directement par les compagnies sur nous, évaluateurs. Elles proviennent indirectement des lobbies des compagnies pharmaceutiques qui agissent sur les ministres, le premier ministre, voire le Conseil privé», affirme Shiv Chopra. Et cette influence descend lentement jusqu'à nos superviseurs. Ce genre de pressions se manifestent depuis plusieurs années. Elles portent atteinte à tous les membres de notre communauté, particulièrement les enfants et les femmes enceintes. Pourquoi ne nous laisse-t-on pas faire notre travail correctement? Si nous signons l'avis de conformité (l'approbation), nous mentirons au yeux de la loi, car il n'est pas vrai que nous disposons de données suffisantes permettant d'affirmer que ces substances sont sans danger pour la santé humaine», s'insurge-t-il.

«On ne doit pas toujours calquer nos décisions sur celles des États-Unis, poursuit le scientifique. Nous devons également considérer que les Européens ont banni ces substances. Nous devons prendre une décision en toute indépendance à la lumière des résultats de nouvelles études. Pourtant, notre directrice générale se refuse à exiger de nouvelles études.»

Dans l'émission de la CBC, Mme Kirkpatrick croit qu'il s'agit d'une divergence d'opinion scientifique. «Mais à propos de quelles données serions-nous en désaccord puisqu'elles n'existent pas?», réplique Shiv Chopra qui doute sérieusement des compétences scientifiques en matière de médecine vétérinaire et de pharmacologie de sa supérieure.

«En rejetant l'avis de ses scientifiques ou en remplaçant ceux-ci par d'autres scientifiques plus dociles qui recommanderont l'approbation d'un médicament sans aucune donnée, les administrateurs de Santé Canada jouent avec des vies et la santé des Canadiens», s'indigne Nadège Adam, chargée de campagne en biotechnologie pour le Conseil des Canadiens. «Nous avons espéré qu'après l'affaire de l'hormone de croissance, ces manigances appartiennent au passé. De toute évidence, Santé Canada n'a rien appris. Comment pouvons-nous leur faire confiance après qu'ils eurent démontré de manière répétée leur mépris pour la sécurité des Canadiens qu'ils sont censés protéger?»

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les petites annonces

## et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## MONTRÉAL

SUITE DE LA PAGE 1

Les Montréalais ont également plus de chance d'être rattrapés par une maladie puisqu'ils lèvent trop souvent le nez sur l'activité physique: seulement 36,5 % profitent de leur temps libre pour s'entraîner, un taux qui se situe loin derrière la moyenne nationale (42,6 %).

«La situation socio-économique des citoyens constitue un autre facteur qui milite contre Montréal», écrit Mme Vallis. Les experts s'entendent pour dire que le revenu et le niveau d'éducation sont de puissants déterminants de la santé et, à cet égard, Montréal est la plus désavantagée des villes canadiennes. Près de 5 % de la force ouvrière possède moins de huit ans de scolarité, ce qui représente le taux le plus élevé de sous-scolarisation parmi les 14 villes. Montréal doit également composer avec un des plus hauts taux de chômage (8,8 % entre janvier et septembre 2002).

Et la journaliste de poursuivre son noir exposé, chiffres à l'appui, en énumérant les «travers» maisains de la population montréalaise. Rien de nouveau sous le soleil, direz-vous. Notre côté latin fait de nous des êtres amoureux de vin et de bonne chère, et non pas d'activités physiques et de bouffie bio. En moins bonne santé, peut-être, mais plus socialement et culturellement actifs, en d'autres mots.

Il y a de ça pour expliquer ces chiffres, reconnaît l'adjoint au directeur de la santé publique de Montréal-Centre, le Dr Denis A. Roy, qui a été appelé à commenter le dossier dans les pages du Post. Les habitudes plus «européennes» des citoyens d'ici permettent certes d'apprécier certaines conclusions... à condition de ne pas les prendre pour du cash!

«On propose une vision réductrice d'un phénomène bien complexe, estime le médecin. On compare des pommes avec des oranges et on conclut de manière sensationnaliste que, généralement, Montréal est sur le bas de la pile. Or il est nécessaire de faire les ajustements qui s'imposent. Et j'ai vite compris, en donnant l'entrevue, que j'avais affaire à une équipe qui n'avait pas cherché à faire ce travail-là.»

Ce travail-là, justement, il est précieux. Il permet d'éliminer les biais et de tenir compte des caractéristiques particulières d'une province ou d'une autre. Il en est ainsi, par exemple, de la pyramide d'âge du Québec, plus

LE DEVOIR

LES SPORTS

HORS-JEU



Jean Dion

Garçon, deux siliciums

C'est bien pour dire, comme l'enseignant Kierkegaard je crois. Suffit de trouver des liens ténus entre les choses, et on peut raconter n'importe quoi tout en se donnant bonne conscience.

Angleterre, rien n'est comme ailleurs. Ils chauffent à gauche, appellent les frites des chips et les chips des crisps et trouvent que la reine a de beaux chapeaux même s'ils n'arbovent pas le même plastique que les shérifs de la région de Washington à la recherche du tireur cinglé quand il pleut.

Le silicium est un élément potentiel très important pour le fonctionnement des os, et il n'y a pas de doute que la bière est une très bonne source de silicium.

De plus, non seulement la bière est une source relativement importante de silicium, mais la quantité que nous en absorbons est plus élevée que dans tout autre aliment.

Avons-nous besoin d'un schéma avec des points de repère? Non, messieurs dames, on pose une demi-pinte = 20%, donc 5 x 1/2 pinte = 2 1/2 pintes par jour, soit 912,5 pintes par année non bissextile, et voilà des os garantis, comment dire, jusqu'à plus soif.

Et on poursuit avec, ailleurs dans le monde de l'actualité: un spectateur a dû être expulsé de la demi-finale de la coupe LG de snooker qui se tenait la semaine dernière au Guild Hall de Preston (Angleterre), parce qu'il ronflait trop fort.

Je vous le dis: bons os + sommeil réparateur = santé.

Des liens, des liens: ah les Anglais, Londres, nous.

Le nouveau stade Wembley, à Londres, dont les plans ont finalement été approuvés et dont la construction devrait débuter sous peu, promet d'être un chef-d'œuvre du sport mondial.

C'est donc dire, bonnes gens, que le Wembley II sera le stade le plus onéreux de toute l'histoire de l'humanité, délogant celui qui aura déteu jusque-là le championnat de l'argent jeté par les gradins, j'ai nommé le Stade olympique de Montréal — entre 1,3 et 1,4 milliard pour le moment.

Par ailleurs, l'équipe de York City, qui se produit en division 3 du football anglais, connaît des problèmes d'ambiance à son stade de Bootham Crescent.

Donc, problèmes d'ambiance. La solution? La direction de York City a décidé de diffuser pendant les matchs des cris et des applaudissements enregistrés. De bons vieux rires, façon de parler, «en canne».

Bootham Crescent a ainsi perdu son titre de stade le plus mortuaire au monde, le confiant à un autre, j'ai nommé le Stade olympique de Montréal — entre 1,3 et 1,4 décibel en moyenne lors d'un match de balle. L'honneur est sauf.

Dans la série «Mazette, quelle joyeuse bonne idée qui gagnerait à être exportée», le procureur du comté de Hamilton (Ohio), Mike Allen, étudie la possibilité de poursuivre les Bengals de Cincinnati, de la NFL, devant les tribunaux.

Or une clause du contrat stipule qu'un nouveau stade est essentiel pour que les Bengals forment une équipe compétitive. Mais comme ceux-ci ont un dossier de 0-6 cette saison et de 10-28 depuis leur pendaison de crémaillère, les autorités du comté estiment qu'ils n'ont pas respecté leur part de l'entente, un bon club en retour d'argent public.

Vous ne me croyez pas parce que vous ne me croyez jamais et vous avez bien raison, mais au moment où ces lignes prennent magiquement vie sous vos yeux ébahis, je suis en route pour la Pennsylvanie. C'est que de jeudi à dimanche, à l'université Penn State, aura lieu le congrès annuel de l'International Association for the Philosophy of Sport. Juré, ça existe.

Et ça tombe fichtrement bien que ce soit là, parce que l'an dernier, le congrès se déroulait à Williamsburg, en Virginie. Pas tout à fait exactement dans le coin de vous savez quoi, mais pas très loin, juste un peu plus au sud, trop près en tout cas pour faire le smatte.

Au programme des conférences, l'une sur la phénoménologie de la planche à neige, une autre sur une approche kantienne du sport extrême, une autre sur l'application des principes éducatifs néo-thomistes au sport en général. Et ce n'est là qu'un aperçu pour vous mettre l'eau au moulin.

On s'en parle. D'ici là, je prendrai un silicium à votre santé.

jdion@ledevoir.com

C'est Théodore qui affrontera Mario

Audette ne sera pas échangé assure Savard

PRESSE CANADIENNE

«Vous trouvez ça drôle vous autres!» Michel Therrien riait lui aussi, mais il trouve visiblement moins drôle tout ce cinéma au sujet du choix de ses gardiens.

«C'est correct que vous trouviez ça drôle, a poursuivi l'entraîneur du Canadien en guise de réponse. C'en est rendu là.»

«C'est José Théodore qui va avoir le défi d'affronter les Penguins et de s'assurer qu'on continue à ramasser des points au classement», a enchaîné Therrien en donnant la réponse que tous avaient prévu.

«Jeff [Hackett] a été très bon samedi [contre Toronto], a insisté Therrien, et on est très content d'avoir pris la décision de le faire jouer même si on s'est fait questionner à gauche et à droite. Mais on a aussi vu comment José s'est entraîné, on le sent prêt pour effectuer un retour demain et c'est là dessus qu'on se base.»

«On est dans une belle situation de pouvoir compter sur deux gardiens capables de performer. On a toujours dit que José était notre gardien numéro 1, on lui a donné une semaine pour bien se préparer, bien s'entraîner, et on le sent prêt.»

Therrien a encore affirmé que la fiche des gardiens contre les Penguins (7-3-0 pour Théodore contre 5-6-3 pour Hackett) n'avait rien à voir puisque si c'était un fac-

teur, Hackett n'aurait jamais affronté les Red Wings de Detroit étant donné sa fiche de 1-12-1 et une moyenne de 4,06 en carrière contre eux avant jeudi dernier.

«On a juste jugé que le moment était bien choisi de ramener José», a répété l'entraîneur.

Quant il a rencontré les médias, Théodore a affirmé qu'il ne savait pas encore qui l'entraîneur avait choisi pour affronter Mario Lemieux et les Penguins.

«L'équipe va bien et c'est ça qui est important. De mon côté, mes deux derniers matchs ont moins bien été mais il ne faut pas vivre dans le passé. Il faut oublier ça et regarder le prochain match.»

Théodore, se doutait bien qu'il allait être désigné pour le match de ce soir, et il sait qu'il aura intérêt à être bon.

Donald Audette rassuré

Par ailleurs, Donald Audette a rencontré André Savard, hier matin, et le directeur général du Canadien lui a confié qu'il n'avait pas l'intention de l'échanger. Audette a donc hâte qu'on passe à

autre chose, lui qui avoue avoir été surpris de l'ampleur qu'a pris toute cette histoire après que Jacques Demers eut déclaré que le Canadien l'avait offert à toutes les équipes de la Ligue nationale.

«Il n'y a jamais rien de garanti, mais moi je n'ai pas l'intention de partir et eux n'ont pas l'intention de m'échanger», a précisé Audette, qui affirme avoir eu réponse à ses questions, à savoir si on voulait de lui ici.

L'attaquant sera en quête d'un premier point en six matchs, ce soir, face aux Penguins. «Les choses ne vont pas très bien pour moi. Mais il ne faut pas virer fou après cinq matchs», a-t-il dit en résumé.

Audette a aussi rencontré son entraîneur. «Il est venu me voir avant le match de samedi et nous avons eu une petite discussion. Mais honnêtement, pas plus que ça, a dit Michel Therrien. J'ai aimé ce que j'ai vu de lui lors du dernier match [contre Toronto]. Il a joué avec beaucoup plus d'énergie.»

«On sentait qu'il travaillait, il allait beaucoup plus au filet. Ce sont ces choses-là qu'il doit faire s'il veut ramasser des buts et des passes.»

BASEBALL

SERIE MONDIALE

(Quatre de sept) (La série est égale 1-1) Aujourd'hui Anaheim (Ra. Ortiz 15-9) à San Francisco (Hernandez 12-16), 20h27

Demain

Anaheim (Lackey 9-4) à San Francisco (Rueter 14-8), 20h35

FOOTBALL

LIGUE CANADIENNE

Table with columns: Section Est, G, P, N, DP, PP, PC, PTS. Rows for y-Montréal, Hamilton, Toronto, Ottawa, Section Ouest, x-Edmonton, x-Winnipeg, x-C-B, x-Saskatchewan, Calgary.

Vendredi 25 octobre

Saskatchewan à Edmonton, 21h00

HOCKEY

Hier

Tampa Bay à N.Y. Rangers, Boston à Toronto, Atlanta en Floride, Calgary à Detroit, Vancouver à San Jose

Aujourd'hui

Philadelphie à Buffalo, 19h00, Caroline à N.Y. Islanders, 19h00, Pittsburgh à Montréal, 19h30, Phoenix à Nashville, 20h00, Calgary au Minnesota, 20h00, Edmonton au Colorado, 21h00

Advertisement for LE DEVOIR CONCOURS CUBANA CULTURE & BIKINI. Includes images of a plane and resort buildings, and text about travel packages to Cuba.



Nous réalisons des rêves, c'est notre but. Devenez bénévole et réalisez des rêves! Si vous désirez vous joindre à notre équipe de bénévoles, composer le 1 800 461-7935 ou visiter notre site Web au www.sunshine.ca.



EN BREF

Un Grand Prix à Shanghai

Shanghaï (Chine) (AFP) — Des responsables chinois ont signé hier avec le patron de la Formule 1, Bernie Ecclestone, un contrat de sept ans qui prévoit la tenue d'un Grand Prix à Shanghai (est) à partir de 2004. Le circuit de 240 millions de dollars long de 5,45 km et d'une capacité de 200 000 spectateurs sera terminé en mars 2004.

Cris Carter met fin à sa retraite

Miami (AP) — Cris Carter a mis fin à sa retraite et a abandonné son poste à la télévision, hier, pour se joindre aux Dolphins de Miami. Il a accepté de venir à la rescousse d'une équipe dont l'offensive est éprouvée par les blessures. Carter, âgé de 36 ans, a accepté un contrat d'un an avec un salaire garanti de 550 000 \$US et des clauses de bonus totalisant 700 000 \$. «Le football me manquait vraiment, a-t-il mentionné. Quand on m'a fait cette proposition, j'ai d'abord dit non. Puis, j'ai commencé à y penser.»

ISABELLE BOULAY FAIT SES DÉBUTS COMME COMÉDIENNE

Retrouvez Isabelle Boulay, en entrevue, en chansons et pour la première fois, à titre de comédienne dans le feuilleton Le Coeur à ses raisons.

LE GRAND BLOND AVEC UN SHOW SOURNOIS Ce soir 22 h 30



• CULTURE •

THÉÂTRE

Le fossé



Michel Bélair

théâtre de création que l'on fait ici mettre leurs tripes dans l'écriture. Et il n'est pas «gênant» d'en témoigner. Mais il arrive qu'on se trompe, tous, dans ses choix. Parce qu'au bout du compte, le spectacle n'est pas le discours que l'on a sur le spectacle. Parce que c'est là que ça se joue, sur scène, en peau, devant et avec le public. Chaque fois.

En vrac

■ On connaissait les finalistes depuis la semaine dernière... et voilà que l'Association québécoise des critiques de théâtre (AQCT) dévoilait hier ses gagnants pour la dernière saison. À Montréal, on a choisi *Les Aveugles* de Maeterlinck dans la mise en scène de Denis Marleau en notant que la «production marque l'aboutissement d'une démarche aussi exigeante que novatrice, qui repousse les limites du théâtre». À Québec, le prix de la critique était remis à Wajdi Mouawad pour sa mise en scène des *Trois sœurs* de Tchekhov en soulignant «l'arrimage aussi original qu'accompli du texte à la sensibilité de notre époque». L'AQCT remettait aussi un prix spécial à Céline Bonnier — la cofondatrice de Momentum était aussi de la distribution des *Aveugles* — pour «son engagement, sa rigueur et sa polyvalence». Bravo; on ne peut qu'être d'accord avec tout cela.

Rappelons que du côté d'Ottawa, le Cercle des critiques de la capitale remettait la semaine dernière ses palmes d'excellence à Denis Marleau pour sa mise en scène de *Au cœur de la rose* de Pierre Perreault, à Pierre Lebeau pour son rôle dans *Noceunto* d'Alessandro Baricco et à Catherine Granche pour sa scénographie de *Au cœur de la rose*.

■ A compter de ce soir et jusqu'au 26 octobre, *La Nuit juste avant les forêts* de Bernard-Marie Koltès sera repris dans la brillante mise en scène de Brigitte Haentjens mettant en vedette James Hyndman. Après plus de 80 représentations données à guichet fermé à Montréal depuis 1999, la pièce sera présentée dans une chambre de l'hôtel Bank de Gatineau (Hull) en coproduction avec le Théâtre français du CNA dans sa série Les Inclassables. Le nombre des places étant limité, on est prié de réserver au (613) 947-7000.

■ Ce soir aussi, le texte qui avait reçu la Prime à la création du Fonds Gräben-Gélinas en 1998, *Dévoilement devant notaire* de Dominick Parenteau-Lebeuf, sera créé dans la salle Jean-Claude Germain du Théâtre d'Aujourd'hui. Marc Bélair signe ici la deuxième mise en scène de sa carrière et dirige les comédiens Henri Chassé, Nicolas Pinson et Isabelle Roy dans ce que l'on décrit comme une «visite impudique dans les méandres d'une féminité emmêlée dans l'écheveau de l'héritage maternel».

■ L'Académie québécoise du théâtre (AQT) qui organise la Soirée des Masques, lançait la semaine dernière la toute récente mouture du site Internet Théâtre Québec. On trouvera là une foule d'outils intéressants permettant de savoir d'un clic de souris quels sont les spectacles à l'affiche un peu partout au Québec (la section Théâtre à l'affiche) ou encore des liens Internet renvoyant à une impressionnante liste de sites reliés au théâtre (Théâtre sur la toile). Une troisième section, Théâtre à l'œil, est une sorte de cybermagazine animé par Jacques Lessard. On apprendra là, que Michel-Marc Bouchard est actuellement en résidence à Florence au Teatro della Limonaia et qu'il met la dernière main à deux textes: *Il pittore di madonne* et *La nascita di un quadro* (Le Peintre de madones et La Naissance d'un tableau) qui seront traduits et mis en espace Barbara Nativi. Le site est remarquable autant par sa facilité d'utilisation que par la quantité d'informations qu'on y trouve. C'est à noter absolument: [theatrequebec.com](http://theatrequebec.com)

Un auteur accusé d'avoir tenu des propos injurieux

L'affaire Houellebecq connaîtra son dénouement aujourd'hui

ASSOCIATED PRESS

Paris — À quelques jours de la remise des premiers prix littéraires, le tribunal correctionnel de Paris rend aujourd'hui sa décision à l'égard de l'écrivain Michel Houellebecq, poursuivi par quatre associations musulmanes qui estiment injurieux ses propos tenus sur l'islam dans le magazine *Lire* en septembre 2001.

Le parquet a demandé que les associations, dont celles animant les grandes mosquées de Paris et Lyon, soient déboutées de leurs poursuites intentées pour «complicité de provocation à la haine raciale et injure raciale en raison d'une appartenance religieuse».

L'auteur de *Plateforme* (Flammarion), longuement interviewé dans le mensuel *Lire*, avait notamment déclaré: «La religion la plus con, c'est quand même l'islam.»

Dalil Boubakeur, recteur de la mosquée de Paris, avait demandé au tribunal que justice soit rendue à sa communauté d'au-

tant que ces propos prenaient une résonance inquiétante après les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis.

«L'islam a été vilipendé, attaqué avec des mots orduriers. Plus de six millions de personnes ont le rouge de la honte au front. J'estime que ma communauté est humiliée, ma religion offensée», avait souligné Dalil Boubakeur le 17 septembre lors de l'audience.

Une ligne que n'a pas partagée le représentant du ministère public, Béatrice Angelelli, pour qui les poursuites intentées sont infondées.

Ne contestant pas le caractère provocateur de l'écrivain, le procureur de la République a rappelé que ces propos visaient l'islam et non les musulmans. «On ne peut pas dire que quand on exprime une opinion sur l'islam, cela implique que l'on attaque la communauté musulmane», a-t-elle affirmé avant de mettre en garde le tribunal: «Vous n'êtes pas là pour juger une responsabilité mo-

rale, mais pour sanctionner une responsabilité pénale.»

À la barre du tribunal, Michel Houellebecq, sous ses airs de faux naïf, a revendiqué le droit de critiquer les religions monothéistes et l'islam en particulier.

C'est à l'encontre du journaliste de *Lire* et du directeur de la rédaction, Pierre Assouline, que l'écrivain a réservé ses propos les plus durs. Qualifiant le travail du journaliste de «crapuleux», il a reproché au second d'avoir dans son éditorial confondu les propos tenus par son héros — prénommé Michel — dans «Plateforme», lorsqu'il se réjouit de voir des arabes mourir sous les balles et ceux qu'il a tenus au cours de l'entretien. Accusations démenties par Pierre Assouline.

Le procureur de la République a demandé la relaxe du directeur de publication de *Lire* et du groupe l'Express, société éditrice. Michel Houellebecq encourt jusqu'à un an d'emprisonnement et environ 69 000 \$ d'amende.

EN BREF

Décès de Percival Broomfield

(PC) — Le cofondateur du théâtre Le Patriote, Percival Broomfield, est décédé dans son sommeil dans la nuit de vendredi à samedi. Âgé de 67 ans, M. Broomfield avait fondé le Patriote en 1964 en compagnie de feu Yves Blais, avec qui il a partagé sa vie pendant 40 ans. Les deux étaient des souverainistes convaincus. M. Blais avait aussi siégé comme député péquiste de la circonscription de Masson de 1981 jusqu'à sa mort, en 1998. Le Patriote s'est d'abord installé à Montréal au 1837, rue Sainte-Catherine, une adresse coïncidant avec l'année où a commencé la révolte des Patriotes. Plusieurs artistes québécois, comme Claude Dubois, Clémence Desrochers, Jean-Pierre Ferland, Robert Charlebois et Yvon Deschamps, ont fait leurs premiers pas sur les planches de ce théâtre, qui a ensuite déménagé à Sainte-Agathe, dans les Laurentides. Depuis plusieurs années, le Patriote produit des pièces de

théâtre d'été. L'associé de M. Broomfield, Denis Lamarre, compte maintenir la salle de spectacle en activité.

Prix du premier roman à Dufossé

(AFP) — Le Prix du premier roman français a été décerné à *L'Heure de la sortie* de Christophe Dufossé et celui du premier roman étranger à *Dernier refuge avant la nuit* de Gwen Edelman, a annoncé le jury hier à Paris. Christophe Dufossé est né en 1963 et enseigne les lettres à Amboise, dans le centre de la France. Gwen Edelman, née en 1949, est new-yorkaise mais vit à Paris.

Le Rembrandt n'a pas trouvé preneur

(PC) — Le commissaire-priseur

Olivier Chalifoux de Lac-Mégantic n'a finalement pas vendu le fameux tableau qui serait prétendument l'œuvre de Rembrandt hier après-midi. Plusieurs éléments pourraient avoir découragé les plus entreprenants de s'y intéresser. C'est une copie de l'œuvre qui a été présentée à la cinquantaine de personnes qui s'étaient déplacées sur les lieux. M. Chalifoux a déclaré que pour des raisons de sécurité, il avait fait faire six copies du tableau, se gardant bien de dévoiler où se trouve l'original. L'encanteur s'en est aussi pris aux médias, en expulsant plusieurs journalistes qu'il accusait de l'avoir traité avec mépris.

La LNI a 25 ans

(PC) — La Ligue nationale d'improvisation a présenté hier à Montréal un spectacle réunissant plusieurs artistes qui ont contribué à son succès au cours des 25 années de son existence. Au Medley. Cette soirée au Medley a marqué également le coup d'envoi de la 25<sup>e</sup> saison d'activités de la LNI.

• À LA TÉLÉVISION •

CANAL	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	minuit
SRC	Ce soir		Virginie	La Facture	Les Super Mamies	Enjeux / Adoption au Québec: mode d'emploi	Le Téléjournal/Le Point	Sport	Découverte (23.25)				
TVA	Le TVA 18 heures	Ultimatum	Cauchemar d'amour	Histoires de filles	Km/h	Annie et ses hommes	Le grand blond... / Isabelle Boulay	Michel Jasmin (23.32) / Pub (0.17)					
TO	Macaroni tout garni	Ramdam	Tous contre un	Les Choix de Sophie	National Geographic / Perdus en mer	Jean Duceppe 1952-1955 - La Vie...	Cent Titres	Cultivé et bien élevé	Maux d'amour	Les Choix de Sophie	Période de questions		
TQS	Le Journal (17.00)	Flash / R. Morin	Fun noir / L. Mervil	Cinéma / LE PACIFICATEUR (5) avec George Clooney, Nicole Kidman			Le Grand Journal	110%	Voyeur	Sexe et Confidences			
RDI	RDI Junior	...Actions	Le Monde	Maison neuve / Louis Riel...			Le Téléjournal/Le Point	Maison neuve	En santé	Le Canada aujourd'hui	Téléjournal		
TV5	Chiffres...	Jrnl FR2	Pyramide	Tout le monde en parle / Luc Plamondon			Carte post.	Temps présent	Un monde	Journal			
D	Pierre Légaré	Chiens au travail	Chasseurs des mers	Biographies / Bruce Lee			K 2000	Cinéma / ÈVE (2) avec Bette Davis					
VIE	...Peau	Copines...	Cinéma / LA CORDE AU COU (5) avec Zach Galligan	C'est mon choix			...vedette	Copines...	Trauma	Coup de...			
MP	Top5...	...France	Infoplus	M. Net	Clips	...France	...peau de	S*P*A*M	M. Net	Rock Show	Clips		
MX	Max Musique	Révélation d'Hollywood	Musicographie	Les Grands Succès			Max Lounge	Musicographie	Collection				
VRAK-TV	...galaxie	Radio Enfer	Parents...	Taina	La vie à cinq	Réal-TV	...galaxie						
TF	Crypte	Scoubidou	Sacré Andy	RoboBlatte	PorCité	Kaput...	Simpson	Henri pis...	Planète...	Patrouille...	Simpson	Planète...	Patrouille...
RDS	Sports 30	Sports 30	Hockey / Penguins - Canadiens						Baseball / Angels - Giants	Sports 30	Qc Courses		
HISTORIA	L'Histoire à la une	Série noire	Pare-chocs / Échecs	JAG					Cinéma / À CAUSE D'UN ASSASSINAT (3)				
ARTV	Madeleine Peyroux	Metropolis							Catralava ne joue pas...	L'Actors Studio	Metropolis		
SERIES +	Brigade des mers	Sydney Fox, l'aventurière	Coroner Da Vinci	La Firme de Boston					Brigade spéciale	Sexe à New York	...preuves		
CANAL Z	Frontières	...nerdz	Technofolie	Star Trek	X Files				Monstres mécaniques	Babylone 5	Frontières		
C. SAVOIR	...déficits cognitifs	Clochers...	Kinderg.	Technolo.	Teccart...	Santé mentale et...			...sur l'avenir des soins en santé au Canada	Technolo.			
EVASION	Entrada USA VR	...en Nord	Le Touriste	...Planet	Escapes...	Visages			...vacances	Gris	Alaska VR	Travel...	Voyage...
TFO	...théâtre	Voit	Panorama	L'art d'être parent	La Clef des champs						Panorama	Voit	
CBC	CBC News: Canada Now	Life & Times	This Hour	Market.	Islam: Empire of Faith				The National	National	ZeD (23.25)		
CTV (Mont)	News	Access H.	Drew Carey	8 Rules...	...to Jim	...Bonnie Less...			Osbourne	Holmes...	CTV News	News	... (0.05)
GBL	News	...National	Bob & ...	E.T.	That '70s...	...Shoot me	Frasier	Hidden...	Judging Army	News	Sports	E.T. (0.05)	
TVQ	Big Bang	The Way...	Globe...	...Health	Studio 2		The Green Man (2/3)	National Geographic	...Health	Studio 2			
ABC	News	ABC News	Dharma...	Will, Grace	8 Rules...	...to Jim	...Bonnie Less...	NYPD Blue		News	... (23.35)	... (0.06)	
CBS	News	CBS News	E.T.	JAG	The Guardian		Judging Army	Dateline NBC			Late Show (23.35)		
NBC	News	NBC News	Jeopardy	Wheel of ...	...Shoot me	In-Laws	Frasier	Hidden...			The Tonight Show (23.35)		
FOX	3rd Rock...	Drew Carey	Seinfeld	That '70s...	Baseball / La Série mondiale: Angels - Giants						Smallville	Seinfeld	
PBS (33)	Newshour	Business...	Outdoor...	Nova / Lost at Sea: The Search for Longitude	Alan Aida's Scientific Frontier		Legendary Lighthouses	Globe Trekker			BBC News	Charlie Rose	
PBS (57)	BBC News	Business...	Wheel of ...	Jeopardy	8 Rule...	...to Jim	...Bonnie Less...	Osbourne	Holmes...	CTV News	News	... (0.05)	
CTV (Corn)	News	The View	The Real Story	Biography / RuPaul	Cold Case Files		Biography / C. Santana	Third Watch			Biography		
A&E	Videos	Road to Avonlea	Scotch...	Oh Suzanna 'Live at...	Cinéma / GIRL HAPPY (6) avec Elvis Presley		Law & Order				Law & Order		
DISCOVERY	Crocodile Hunter	Daily Planet	Wild Discovery / Wolves	Lost Beasts Week	...Greatest Mysteries		Daily Planet				Crocodile...		
HISTORY	Historyl.	Streets...	Tour of Duty	Great Train Stories	Blood of the Vikings		China Beach				...Vikings		
NEWSWORLD	BBC News	Bus. News	CBC News / Culture...	Louis Riel Retrial	The National		Rough Cuts				Louis Riel Retrial	National	
SHOWCASE	This Hour	North of Sixty	Cold Squad	Largo Winch	Cinéma / METROLAND (4) avec Christian Bale, Emily Watson		The Bermuda Triangle	Protect and Serve			...Island		
LEARNING	The Ultimate Ten	Medical Detectives	Protect and Serve	Extra	Matchm.		Weddings	Love 911	Extra	...Homes	Matchm.		
LIFE	Good Dog	Pet Project	...Homes	Love 911	Extra	Matchm.	Trading Places				...Enough		
TSN	Off, Record	Sportscent.	...Hockey	Hockey / Penguins - Canadiens							Sportscentre		
YTV	Spongebob	Two, Kind	...Mummy	Yu-gi-oh	Dragon Ball	Reboot	Zack Files	Radio...	Breaker...	Big Wolf	My Family	... (23.35)	... (0.10)

Classification des films: (1) Chef-d'œuvre — (2) Excellent — (3) Très bon — (4) Bon — (5) Passable — (6) Médiocre — (7) Minable

NOS CHOIX

CE SOIR

Paul Cauchon

LES CHOIX DE SOPHIE

L'émission est entièrement consacrée à Jean-Claude Poitras, à l'occasion de la parution d'un livre sur lui. *Télé-Québec, 19h30*

LOUIS RIEL: UN NOUVEAU PROCÈS

Un projet étalé sur trois jours. Ce soir on présente une reconstitution du procès de Louis Riel (avec Guy Bertrand dans le rôle-titre). Les internautes pourront ensuite voter sur l'issue du procès. Demain on commente les résultats. *RDI 19h30, Newsworld 20h*

DE PARE-CHOC À PARE-CHOC

Amusant: les voitures qui n'ont pas tenu la route ou qui ont quitté le marché. On parlera entre autre des Studebaker, Sumbear... et de «notre» Manic. *Historia, 20h*

JEAN DUCEPPE

Deuxième partie de cette série fort intéressante. *Télé-Québec, 21h*

ENJEUX

Un document d'une heure, assez troublant, sur les problèmes de l'adoption au Québec. *Télé-Québec, 21h*

LE GRAND BLOND

Spécial Isabelle Boulay. La rousse chanteuse participera même à des sketches. *TVA, 22h30*



Vie d'artiste!

Ce soir 21 h Deuxième épisode  
Jean Duceppe

Les Plouffe, Ti-Coq, CJMS, L'Union des artistes. La vie est effervescente!  
Scénario: Claire Wojas Réalisation: Robert Ménard

Une téléserie présentée par BANQUE NATIONALE

19h Tous contre un  
Des questions, des réponses et de l'argent à gagner.

19h 30 Les choix de Sophie

Jean-Claude Poitras. 30 ans de carrière. Portrait d'un homme de style.

Du café Hydro-Québec du Monument-National



Ça change de la télé **Télé-Québec** [telequebec.tv](http://telequebec.tv)